

COMMUNE D'ARTAGNAN

Séance du 26 mars 2024

Membres en exercice :
14

Date de la convocation: 17/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Stéphane ETIENNE

Présents : 12

Votants: 13

Pour: 13

Contre: 0

Abstentions: 0

Refus : 0

Présents : Stéphane ETIENNE, Christine APARICIO, Marc CLAVEL, Lucien COMBESSIES, Isabelle BETTONI, Eric CHAUMES, Christian DOURS, Sylvain DUPRAT, Stéphanie LOPEZ, Carlos MARTINS, Pierre MELENDEZ, Fabienne VIGNOLO

Représentés: Michelle BROUCA par Stéphane ETIENNE

Excusés:

Absents: Stéphane SARDOU

Secrétaire de séance: Pierre MELENDEZ

Objet: Approbation du PV de la séance du 1er février 2024 - DE_009_2024

Monsieur le Maire et le secrétaire de la séance du 1er février 2024 soumettent le procès-verbal de la séance du 1er février 2024 à l'approbation des membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 1er février 2024 tel qu'annexé à la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU – Villa Noulbos, 50 Cours Lyautey 64010 PAU CEDEX – dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Acte rendu exécutoire, après dépôt en Préfecture le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié le ____ / ____ / 20____

Le secrétaire de séance,
Pierre MELENDEZ
Signature

Le Maire,
Stéphane ETIENNE
Signature